

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 3 DECEMBRE 2021 à 18h00

Présidente de séance : RANCHIN Marie-Jo, Adjointe au Maire

Présents : MARION Eric, MOURARET Arnaud, CONSTANT Monique, SANCHEZ Muriel, MOLLIER Catherine, MONNIER Céline et GRATADOU Elisabeth

Absents : M. CONSTANT Bernard (pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo), M. CHARVET Colin (pouvoir à M. MARION Eric) et M. RANCHIN Cédric

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLIER

La séance a été ouverte à 18h10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2021 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Budget communal 2021 : décision modificative n°3

Au vu des premières factures reçues concernant l'opération « Traversée du Village », il est nécessaire de prévoir une nouvelle DM afin d'augmenter les crédits aussi bien sur la partie études que sur la partie travaux comme suit : transférer 8 000 € de l'article 2111 à l'article 2031-43 et 50 000 € de l'article 2111 à l'article 2113-43.

Le Conseil municipal accepte ces mouvements de crédits afin de pouvoir payer les études et les travaux prévus sur le BP 2021 pour l'opération « Traversée du Village ».

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ SEBA : achat terrains

Courant 2020, le conseil municipal s'était dit intéressé pour racheter au SEBA le chemin situé au quartier Les Salles après le camping de la Falaise et allant jusqu'à la limite avec Saint Maurice d'Ardèche.

Le SEBA a donné son accord lors du bureau du 3 novembre dernier pour céder à la Commune les parcelles C 1408, 1411, 1412 et 1415 d'une superficie totale de 916 m² et ce pour un montant de 458 €. La Commune prendra en charge les frais notariés en totalité et doit donc désigner le notaire chargé de rédiger l'acte.

Le Conseil municipal accepte l'offre du SEBA d'acquérir les parcelles C 1408, 1411, 1412 et 1415 pour un montant de 458 €, décide de prendre en charge les frais notariés, désigne M^e VASSIEUX pour rédiger l'acte, autorise le Maire à signer l'acte et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ RODP pour réseaux et ouvrages de télécommunications électroniques

Comme l'année dernière, une délibération est nécessaire pour définir le montant annuel de la RODP pour réseaux et ouvrages de communication électroniques due par Orange à la commune et émettre le titre de recette correspondant.

Pour 2021, les montants au km ou au m² sont :

- Aérien : $40 \times 1.37633 = 55$ € le km
- Souterrain : $30 \times 1.37633 = 41$ € le km
- Emprise au sol : $20 \times 1.37633 = 27$ € le m².

Au vu des longueurs et des surfaces sur la commune, on arrive à un total de : 925.32 €.

Le Conseil municipal fixe les montants 2021 de la redevance comme suit : aérien 55 €, souterrain : 41 € et emprise au sol : 27 €.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Participation de la Commune à la banque alimentaire de Ruoms

La commune de Ruoms nous a fait parvenir :

- l'état de fin de campagne 2019-2020 de la banque alimentaire qui fait apparaître un coût global de 4 048.74 €. Au vu du nombre de colis distribués à des habitants de la commune, la participation demandée à la commune est de 124.85 €.
- l'état de fin de campagne 2020-2021 qui fait apparaître un coût global de 5 673.00 €. Au vu du nombre de colis distribués à des habitants de la commune, la participation demandée à la commune est de 229.29 €.

Le conseil municipal donne son accord pour payer la participation de 124.85 € pour la campagne 2019-2020 et celle de 229.29 € pour la campagne 2020-2021 à la Commune de Ruoms et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021 de la commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Convention pour la lutte contre le Frelon Asiatique et la protection des abeilles

Dans le cadre de la politique territoriale de lutte contre le frelon asiatique, la CDC a décidé de prendre en charge 50% du financement des interventions sur le territoire. La CDC propose aux communes membres de financer les 50% restants sur les actions de destructions des nids localisés dans leur périmètre.

Cette prise en charge permet de lutter contre la prolifération de ces nuisibles et donc de protéger les colonies d'abeilles.

La CDC a signé une convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche pour la protection des abeilles et propose aux communes du territoire de participer au financement des destructions de nids de frelons asiatiques également à hauteur de 50%.

Le Conseil municipal approuve le principe d'un co-financement de l'ordre de 50% du coût total de la destruction des nids repérés, accepte la prise en charge de 50% du financement des destructions de nids de frelons asiatiques et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

Heure de clôture de la séance : 19h30

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 03/12/2021

M. CONSTANT Bernard	Pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme CONSTANT Monique	
M. CHARVET Colin	Pouvoir à M. MARION Eric
Mme GRATADOU Elisabeth	
M. MARION Eric	
Mme MOLLIER Catherine	
Mme MONNIER Céline	
M. MOURARET Arnaud	
M. RANCHIN Cédric	Absent
Mme SANCHEZ Muriel	